

RÈGLEMENT OFFICIEL – BAVAROIS DART LIGA

PRÉAMBULE

Le **Bavarois Dart Liga** est un tournoi hebdomadaire et un championnat trimestriel organisés par l'établissement **Au Bavarois**.

Le présent règlement définit les conditions de participation, d'organisation et de déroulement des tournois, dans un cadre sportif, équitable, sécurisé et conforme à la réglementation française.

Toute participation implique l'**acceptation totale et sans réserve** du présent règlement.

ARTICLE 1 — INSCRIPTION ET JETONS DE JEU

L'inscription à un tournoi est validée uniquement après paiement de **trois (3) jetons de jeu**.

Ces jetons, identiques à ceux utilisés sur les machines de fléchettes, constituent un **support d'accès au jeu et aux tournois**.

Ils **ne sont en aucun cas** une mise, un pari, un enjeu financier ou un financement des dotations.

Les jetons sont achetés **exclusivement au bar**, à l'unité ou sous forme de packs à **tarifs dégressifs**, selon le volume acheté et le statut du joueur (VIP ou non VIP).

Ils ne sont ni remboursables, ni convertibles, ni échangeables.

Inscriptions

- jusqu'à **18h00 la veille** : via WhatsApp,
- de **18h00 à 18h45 le jour même** : uniquement au bar,
- début du tournoi : **19h15 précises, chaque mercredi**.

Tout retard entraîne un **forfait sans compensation**.

Chaque joueur dispose d'un **joker d'absence** :

- **1^{re} absence** après inscription : joker consommé,
 - **2^e absence** après inscription : suppression définitive de la possibilité d'inscription à distance.
-

ARTICLE 2 — STATUT VIP

Le compte VIP offre des avantages pratiques et tarifaires, notamment :

- des **tarifs préférentiels sur les jetons de jeu** (ex. 28 jetons = 1 500 points Bavarois),
- la mise à disposition d'un **casier personnel** pour ranger fléchettes, jetons et **Tokens Bavarois**.

Le statut VIP **n'accorde aucun avantage sportif** :

- aucune priorité d'inscription,
- aucune dotation supplémentaire,
- aucun bonus de points,
- aucun impact sur les classements.

ARTICLE 3 — TOKENS BAVAROIS, DOTATIONS ET NEUTRALITÉ FINANCIÈRE

Toutes les dotations sont **intégralement offertes par Au Bavarois**.

Les jetons achetés par les joueurs ne financent **en aucun cas** les dotations des tournois ou du championnat.

Le **Token Bavarois** est un jeton physique correspondant à une **réduction commerciale interne de 2 €**, utilisable uniquement sur une commande ultérieure au bar.

Le Token Bavarois :

- n'a **aucune valeur monétaire**,
- n'est ni une monnaie, ni un bon d'achat, ni un titre de paiement,
- n'est ni remboursable, ni convertible, ni échangeable.

Sources des Tokens Bavarois

Les Tokens Bavarois peuvent être obtenus dans le cadre des activités organisées par Au Bavarois, notamment :

- les tournois de fléchettes,
- le classement du championnat Bavarois Dart Liga,
- les tournois de poker internes,
- les animations ponctuelles (soirées, jeux, événements),
- le jeu du dé (après achat d'un litre de boisson, conformément à la loi Évin).

Ils peuvent également être distribués **en dehors de l'établissement**, dans un cadre **strictement promotionnel**, afin de faire connaître Au Bavarois.

Annexe

Les barèmes officiels des tournois hebdomadaires (points DartLiga et dotations en Tokens Bavarois) figurent dans l'**Annexe 1**, seule référence applicable.

ARTICLE 4 — CONFORMITÉ LÉGALE

Au Bavarois respecte la loi Évin, la loi du 21 mai 1836, le Code de la Sécurité Intérieure et l'ensemble des obligations applicables aux débits de boissons.

Les tournois :

- ne sont pas des jeux d'argent,
- n'impliquent aucune mise,
- n'incluent aucune dotation alcoolisée,
- ne constituent ni une loterie, ni une tombola.

Tout pari, arrangement ou **side bet**, avec ou sans argent, est strictement interdit.

ARTICLE 5 — CHAMPIONNAT TRIMESTRIEL

Le championnat Bavarois Dart Liga se déroule sur une durée de **trois (3) mois**.

Les points obtenus lors des tournois hebdomadaires s'additionnent pour établir le classement général.

En cas d'égalité, l'ordre de départage est le suivant :

1. nombre total de victoires,
 2. dernier résultat chronologique,
 3. décision du Directeur de Tournoi (DT).
-

ARTICLE 5 BIS — NATURE DES POINTS DARTLIGA

Les points DartLiga constituent un **outil de classement strictement sportif**.

Ils :

- ne sont pas une monnaie,
- ne constituent pas un avantage financier,
- ne peuvent être échangés, vendus, convertis ou transférés.

L'attribution des points repose exclusivement sur la performance sportive.

Le barème figurant en **Annexe 1** est fixé en début de saison et **ne peut être modifié en cours de championnat**.

ARTICLE 6 — DOTATIONS DU CHAMPIONNAT

Les dotations du championnat sont offertes à **100 % par Au Bavarois**.

Un **indicateur interne de 2 € par inscription** est utilisé afin de définir l'enveloppe globale de dotation.

Cet indicateur ne constitue pas une mise.

Répartition :

- **50 % en goodies,**
- **50 % en Tokens Bavarois.**

ARTICLE 7 — FORMAT DES TOURNOIS

Les tournois ont lieu le **mercredi soir**, selon un format en **double élimination**.

Un joueur est définitivement éliminé après **deux défaites**.

Modes de jeu possibles :

- **301,**
- **Cricket,**
- **Hunter,**
- **Etc.**

Un calendrier officiel des formats est affiché dans l'établissement.

ARTICLE 8 — DISCIPLINE, FLUIDITÉ ET TEMPS DE JEU

Aucune pause n'est autorisée pendant un match.

Les joueurs doivent anticiper toilettes, cigarettes, boissons et matériel avant l'appel de leur match.

Chaque match est soumis à une **limite de temps**, annoncée en début de tournoi.

Si cette limite est atteinte, le **meilleur score au moment exact de l'arrêt** détermine le vainqueur.

Après l'envoi de la troisième fléchette, le joueur doit immédiatement retirer son matériel et valider la machine.

Un joueur absent à l'appel de son match est déclaré perdant.

ARTICLE 9 — SÉCURITÉ ET COMPORTEMENT

Toute personne présentant un état d'alcoolisation manifeste, un comportement agressif ou dangereux peut être exclue immédiatement.

Il est interdit de :

- lancer hors de son tour,
- dépasser l'oche,
- approcher un tireur en action,
- toucher une machine en fonctionnement.

Toute intimidation, insulte ou pression psychologique est strictement interdite.

ARTICLE 10 — MATÉRIEL ET MACHINES

Il est interdit de frapper, secouer ou manipuler les machines.

Toute dégradation volontaire entraîne exclusion immédiate et remboursement.

Une fléchette tombée est considérée comme jouée, sauf décision contraire du DT.

ARTICLE 11 — MATÉRIEL PERSONNEL DES JOUEURS

Chaque joueur peut utiliser son propre matériel de fléchettes, sous réserve qu'il respecte les normes de sécurité et n'endommage pas les machines.

Le matériel personnel reste sous la **responsabilité exclusive du joueur**.

Au Bavarois décline toute responsabilité en cas de perte, vol, oubli, détérioration ou accident.

Le DT peut interdire tout matériel jugé dangereux, non conforme ou procurant un avantage technique prohibé.

Le casier VIP est un service de rangement non assuré.

ARTICLE 12 — VALIDATION DES SCORES

Les joueurs doivent vérifier ensemble le score affiché.

Le résultat est immédiatement reporté sur la feuille officielle ou transmis au DT.

Une fois validé, le score devient **définitif**.
Toute falsification constitue une faute grave.

En cas de divergence entre la machine et la réalité du jeu, **la décision du DT prévaut**.

ARTICLE 13 — INCIDENT TECHNIQUE OU INTERRUPTION

En cas de panne ou de bug, le DT peut relancer le match, transférer sur une autre machine ou annuler.

En cas d'interruption définitive :

1. les dotations des places encore en jeu sont additionnées,
 2. une moyenne est calculée,
 3. cette moyenne est attribuée à chaque joueur encore en lice,
 4. les **Tokens Bavarois** sont arrondis à l'unité inférieure.
-

ARTICLE 14 — ABANDONS

Un abandon entraîne la perte de tous les matchs restants.

Un abandon sans raison valable ou sans prévenir :

- supprime toute dotation (points et Tokens Bavarois),
- entraîne l'exclusion du tournoi suivant.

La validité de la raison est appréciée par le DT.

ARTICLE 15 — ANTI-COLLUSION, PARIS ET ARRANGEMENTS

Sont strictement interdits :

- collusion,
- triche,
- assistance extérieure,
- usage du téléphone pendant un match,
- arrangement volontaire,
- perte intentionnelle ("soft play"),
- pari ou side bet, avec ou sans argent.

Toute infraction entraîne exclusion immédiate et possible radiation.

ARTICLE 16 — MINEURS ET ALCOOLISATION

La participation est interdite aux mineurs.

Une pièce d'identité peut être exigée.

Toute personne alcoolisée peut être exclue sans compensation.

ARTICLE 17 — DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des tournois et du championnat Bavarois Dart Liga, l'établissement Au Bavarois peut réaliser des **photographies et vidéos**, notamment des **photos des gagnants, podiums ou participants**, à des fins de communication.

Ces images peuvent être utilisées sur les supports de communication de l'établissement, sans contrepartie financière.

Tout joueur peut toutefois **s'opposer à la diffusion de son image** en informant explicitement le DT avant la prise ou la publication.

ARTICLE 18 — DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des tournois.
Aucune donnée n'est transmise à un tiers.

Toute donnée peut être supprimée sur simple demande.

ARTICLE 19 — RESPONSABILITÉ

Les effets personnels restent sous la responsabilité des joueurs.

Au Bavarois décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.

ARTICLE 20 — FORCE MAJEURE

En cas d'événement majeur (panne générale, incident, évacuation...), le tournoi peut être annulé ou reporté sans qu'aucune compensation ne puisse être exigée.

ARTICLE 21 — DIRECTEUR DE TOURNOI

Le Directeur de Tournoi interprète le règlement, tranche les litiges, décide des sanctions et adapte le déroulement afin de garantir la sécurité et l'équité.

Ses décisions sont définitives et sans appel.

ARTICLE 22 — ÉVOLUTION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement peut être **modifié ou ajusté par l'établissement Au Bavarois** afin d'en améliorer la clarté, l'équité, la sécurité ou l'organisation.

Toute modification fait l'objet d'une **information préalable des joueurs** par affichage ou message de communication.

Les modifications ne peuvent avoir d'effet rétroactif sur des matchs déjà joués ou des résultats validés.

La poursuite de la participation vaut acceptation du règlement mis à jour.

ARTICLE 22 BIS — TOLÉRANCE ET ABSENCE DE PRÉCÉDENT

Toute tolérance exceptionnelle accordée par le DT ou par l'établissement ne constitue **en aucun cas un droit acquis**.

Aucune tolérance passée ne pourra être invoquée comme précédent.

ARTICLE 22 TER — DISPONIBILITÉ ET OPPOSABILITÉ DU RÈGLEMENT

Le règlement est consultable au bar et communicable sur simple demande.

L'absence de lecture ne saurait exonérer un joueur de son application.

En cas de divergence entre un document de communication et le présent règlement, **le règlement officiel fait foi**.

ARTICLE 23 — ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute participation vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

ANNEXE 1 — BARÈMES OFFICIELS DU TOURNOI

(Points DartLiga et dotations en Tokens Bavarois)